



**Exigences du procédé spécifique de secteur**  
**EXIGENCES MONDIALES BRC**  
**Programmes relatifs à la sécurité**  
**alimentaire,**  
**à l'emballage et aux matériaux**  
**d'emballage,**  
**aux agents et courtiers,**  
**au stockage et à la distribution,**  
**START!**

Vous trouverez des renseignements généraux concernant plusieurs éléments du processus de certification ci-dessous. Un certain degré de flexibilité et plusieurs options sont disponibles dans le cadre du processus de certification. Par conséquent, n'hésitez pas à communiquer avec nous afin que nous puissions voir ensemble comment nous pouvons servir au mieux votre organisation.

### **Équipe de service complète de SAI Global**

Une fois SAI Global sélectionné comme votre Organisme pour l'enregistrement des produits et la Demande de certification signée envoyée, SAI Global vous attribuera une équipe de service dédiée.

Votre équipe de service sera sélectionnée en fonction de votre secteur spécifique et sera composée d'un Directeur de compte, d'un Représentant de compte régional, d'un Responsable d'audit et d'autres membres en fonction de vos besoins de certification. Voici les rôles de chacun des membres de votre équipe de service : votre Directeur de compte sera responsable de la relation commerciale, et notamment de la négociation des contrats et des modifications apportées à vos exigences de certification; votre Représentant de compte régional sera responsable des processus d'arrière-guichet, et notamment de la planification et du service client en matière de certification et de facturation, et votre Responsable d'audit sera, lui, responsable des relations liées à la prestation. En tant que contact principal avec SAI Global, le Responsable d'audit assigné vous informera des derniers développements et interprétations du secteur et s'assurera de la coordination de toutes les activités d'audit pour votre entreprise. Le cas échéant, tout membre supplémentaire de l'équipe d'audit sera sélectionné à partir de notre base d'auditeurs expérimentés. Vos audits seront cohérents dans leur approche, solides sur le plan technique et adaptés à vos besoins commerciaux.

### **Introduction**

Ce document fournit des renseignements aux candidats et aux sites certifiés. Il décrit les procédures de candidature, d'audit, de certification, de plainte et d'appel. SAI Global met en œuvre les programmes Norme mondiale BRC sur la sécurité alimentaire, Norme mondiale BRC sur l'emballage et les matériaux d'emballage, Norme mondiale BRC sur les agents et les courtiers, Norme mondiale BRC sur le stockage et la distribution et MARCHÉS MONDIAUX BRC - PROBLÈMES LIÉS À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE 1/START1 conformément à la norme européenne EN 45011 (guide ISO 65) pour les activités de certification des produits.

La certification en vertu de la norme BRC applicable (« la Norme ») fournit un mécanisme offrant des assurances aux détaillants et aux consommateurs en lien avec les normes de production des fournisseurs et par conséquent des assurances relatives à la sécurité et à l'intégrité des produits. Le programme a été conçu afin de garantir que les produits alimentaires sont fabriqués conformément à une Norme spécifiée qui est plus stricte que la législation pertinente et exige les meilleures pratiques commerciales.

La certification sera uniquement accordée aux sites qui respectent la Norme et les Règles énoncées dans ce manuel (« les Règles »). La participation est soumise à un audit initial, à une surveillance de routine et à des visites annoncées ou inopinées afin de s'assurer que la Norme est respectée de façon continue.

La participation doit être renouvelée chaque année ou lorsque le prochain audit doit avoir lieu. En cas de modification de la Norme ou des Règles, les candidats et les sites certifiés doivent respecter les nouvelles exigences à compter de la date d'entrée en vigueur des modifications. Les candidats et les sites certifiés seront avertis à l'avance et par écrit de toute modification.

L'enregistrement, l'audit et la certification des candidats et des sites certifiés en vertu des Normes BRC sont administrés sous licence par SAI Global, un organisme de certification accrédité EN45011 (guide 65).

### **Candidature**

Les fournisseurs qui souhaitent être certifiés doivent lire attentivement la Norme, les Règles et les autres informations applicables dans ce document avant de compléter et d'envoyer une candidature sur le formulaire officiel à SAI Global.



**Exigences du procédé spécifique de secteur  
EXIGENCES MONDIALES BRC  
Programmes relatifs à la sécurité  
alimentaire,  
à l'emballage et aux matériaux  
d'emballage,  
aux agents et courtiers,  
au stockage et à la distribution,  
**START!****

Les formulaires de candidature doivent être dûment remplis et comporter des renseignements détaillés sur les emplacements et les types de production. Si l'espace prévu sur le formulaire est insuffisant, toute information supplémentaire devra être fournie sur une feuille séparée et jointe au formulaire. Il incombe au fournisseur de déterminer les types de produits ou de processus à évaluer à l'aide d'un document type servant de référence et de fournir ces renseignements sur le formulaire de candidature.

Le propriétaire de l'entreprise doit signer le formulaire de candidature. Dans le cas contraire, un haut représentant ayant l'habilitation peut signer le formulaire au nom de l'entreprise. Lorsqu'il signe le formulaire, le candidat accepte un certain nombre de déclarations, ce qui constitue le contrat conclu avec SAI Global, et il s'engage ainsi à respecter la/les Norme(s) et les Règles.

Il est possible d'obtenir la certification SAI Global en lien avec les Normes BRC par différents moyens. Veuillez consulter la Norme applicable pour connaître les options concernant la certification de plusieurs sites, les audits inopinés, etc. Les exigences spécifiques relatives aux modules d'audit supplémentaires doivent être conformes aux protocoles respectifs.

Les frais de candidature (détaillés sur une feuille séparée) sont payables sur présentation du formulaire de candidature. Si le candidat retire sa candidature avant l'audit initial, les frais pourront être remboursés en partie par SAI Global. Les retraits de candidature doivent être réalisés par écrit auprès du bureau de SAI Global.

#### **Audit**

SAI Global contactera le candidat afin de prendre rendez-vous pour un audit à une date qui satisfait les deux parties. Si le candidat ne peut pas convenir d'une date de rendez-vous adaptée pour l'audit, il lui incombe de contacter SAI Global lorsqu'il sera prêt pour l'audit. Le candidat doit contacter SAI Global dans un délai de 6 mois à compter de cet avis, faute de quoi sa candidature sera retirée. Cela concerne uniquement les nouveaux candidats. Une fois certifiés, les sites certifiés doivent se rendre disponibles rapidement pour l'audit (voir la surveillance).

L'administrateur du programme enverra une lettre de nomination au candidat qui confirmera la date et l'heure approximative de l'audit et qui indiquera la portée de l'audit. Les audits couvriront tous les aspects de la Norme.

L'objectif de l'audit est de s'assurer que les candidats respectent toutes les exigences de la Norme. L'auditeur devra parler au personnel et consulter les dossiers pour s'assurer que la conformité peut être maintenue entre les audits. La personne responsable de la gestion au quotidien devra être disponible pour accompagner l'auditeur et répondre à ses questions. L'auditeur devra voir un échantillon représentatif de la production. Si l'une de ces exigences n'est pas respectée le jour de l'audit, les candidats doivent contacter SAI Global à l'avance et de préférence par écrit pour expliquer la situation. Si l'auditeur ne peut pas terminer l'audit le jour du rendez-vous car le candidat n'a pas mis à sa disposition tous les éléments nécessaires à l'audit, le processus de traitement de la candidature sera interrompu et des frais supplémentaires devront être payés pour que l'auditeur revienne sur le site.

Si l'auditeur identifie des domaines non conformes à la Norme, le candidat en sera informé à ce moment-là. À la fin de l'audit, l'auditeur fera la liste des domaines non conformes dans un rapport qui sera remis au candidat. Il sera demandé au candidat de reconnaître qu'il a reçu ce rapport et d'accepter son contenu en le signant.

SAI Global apprécie de recevoir des retours des candidats et des sites certifiés sur le travail des auditeurs. Suite à un audit, il est possible que les sites reçoivent un questionnaire sollicitant leur avis.

#### **Certification**

Suite à un audit, l'auditeur soumettra un rapport au bureau de SAI Global. SAI Global déterminera l'éligibilité du candidat à la certification de fournisseur certifié. Les candidats pour lesquels aucun cas de non-conformité n'est en cours recevront normalement un certificat 42 jours après l'audit.



**Exigences du procédé spécifique de secteur  
EXIGENCES MONDIALES BRC  
Programmes relatifs à la sécurité  
alimentaire,  
à l'emballage et aux matériaux  
d'emballage,  
aux agents et courtiers,  
au stockage et à la distribution,  
**START!****

Si l'auditeur a signalé qu'un candidat n'a pas respecté l'ensemble des exigences de la Norme, SAI Global prendra une décision relative à la certification en fonction du degré de non-conformité. Des preuves documentaires ou une nouvelle visite seront nécessaires pour vérifier que les non-conformités ont été corrigées. Si une nouvelle visite est nécessaire, des frais supplémentaires devront être payés. Dans la mesure du possible, chaque candidat sera informé par écrit de la décision relative à sa candidature à la certification dans un délai de 42 jours à compter de l'audit initial.

En cas de report de la candidature, la/les raison(s) sera/seront donnée(s) par écrit. Cette lettre détaillera les non-conformités identifiées pendant l'audit. Le candidat doit corriger ces non-conformités dans les délais impartis ou transmettre par écrit à SAI Global toute question relative au type ou au niveau de non-conformité identifié pendant l'audit (voir les plaintes/appels).

Si une candidature fait l'objet d'un refus, SAI Global s'engage à informer par écrit le candidat de la/des raison(s) du refus, de son droit de faire appel et à fournir des renseignements détaillés sur la procédure d'appel (voir Appels). Si un candidat souhaite que son cas soit reconsidéré suite à un refus, il devra présenter une nouvelle candidature.

La décision finale relative à la certification (en appel ou autre) revient au comité de certification de SAI Global dont la décision est finale et exécutoire.

En intégrant le programme, le candidat/site certifié accepte que SAI Global traite des données et la publication ultérieure du rapport d'audit à l'intention de BRC. Dans tous les autres cas, les rapports d'audit seront confidentiels et mis à la disposition de SAI Global et du client uniquement, sauf si un formulaire de consentement (disponible auprès du bureau de SAI Global ou de l'auditeur de SAI Global) a été signé par le candidat ou le site certifié.

Les certificats ne sont pas transférables et demeurent la propriété de SAI Global. Seuls les sites certifiés peuvent utiliser les certificats SAI Global et ce, strictement et uniquement en lien avec la portée de leur certification. Les sites certifiés ne doivent pas faire de réclamation expresse ou implicite en lien avec la certification s'appliquant aux produits, aux emplacements et aux activités qui ne font pas partie de leur certificat. Seuls les sites certifiés peuvent utiliser les logos ou les marques SAI Global et uniquement en conformité avec les conditions d'utilisation. En intégrant le programme, le candidat/site certifié accepte la transmission de renseignements détaillés sur le statut de certification, y compris d'une copie électronique du certificat de conformité (le cas échéant) à BRC afin qu'ils soient inclus dans l'annuaire du site Web des Normes mondiales BRC.

### **Obligations des sites certifiés**

Les sites certifiés s'engagent à tout moment à continuer de respecter la Norme et les Règles, ainsi que les déclarations détaillées dans le formulaire de candidature. La Norme et les Règles s'ajoutent à toute exigence légale et aucun élément de la Norme ou des Règles ne peut être considéré comme prévoyant une exemption à la législation en vigueur.

Les sites certifiés doivent informer SAI Global si leur situation change au cours de la période de certification, ce qui pourrait avoir une incidence sur le respect de la Norme. Cela comprend les changements de propriétaire et les modifications importantes des installations ou de la gestion. SAI Global déterminera si un nouvel audit est nécessaire afin d'assurer la pertinence continue en lien avec la certification.

Les sites certifiés s'engagent à informer immédiatement SAI Global s'ils font l'objet de sanctions judiciaires en lien avec la législation concernant l'innocuité des aliments (y compris l'utilisation de substances illicites et de pesticides, le bien-être animal, l'infestation, les maladies d'origine alimentaires et d'autres problèmes de contamination graves). Les sites certifiés s'engagent à informer SAI Global de tout retrait ou rappel de produits. SAI Global déterminera si un nouvel audit est nécessaire afin d'assurer la pertinence continue en lien avec la certification.

Les sites certifiés doivent obtenir le consentement de SAI Global pour utiliser la certification en lien avec la Norme mondiale sur la sécurité alimentaire comme défense en cas d'action en justice ou d'enquête à leur encontre. Avant de donner son consentement, SAI Global se réserve le droit d'effectuer un audit afin de veiller à la conformité continue à la Norme et aux Règles à tout moment moyennant des frais d'audit supplémentaires qui seront à la charge du site certifié.

### **Visites/Audits de suivis spécifiques**

SAI Global pourra organiser des visites/audits spécifiques ou des visites de suivi pour s'assurer que les sites certifiés continuent de respecter la Norme. Les audits de surveillance impliqueront un audit complet de toutes les exigences de la Norme. Ces visites/audits impliqueront un suivi des non-conformités mises en évidence lors de l'audit précédent. De plus, les sections pertinentes de la Norme seront utilisées pour s'assurer du maintien des exigences de la Norme et préserver la confiance en ce qui concerne la certification en cours. En vertu de ces Règles, les sites certifiés doivent se rendre disponibles pour ces audits. Les détails des coûts de la surveillance, des nouvelles visites visant à corriger les non-conformités et des visites/audits spécifiques sont publiés sur la feuille de frais.

Les visites/audits spécifiques peuvent être réalisé(e)s avec ou sans préavis. Les détails des coûts des visites/audits spécifiques sont publiés sur la feuille de frais.

Les rapports d'audit résultant des visites/audits spécifiques seront examinés par SAI Global pour s'assurer que les exigences de la Norme sont respectées.

Si l'auditeur signale qu'un site certifié ne respecte plus la Norme, le site certifié recevra le jour même un rapport manuscrit détaillant les non-conformités identifiées lors de l'audit. Le site certifié doit corriger ces non-conformités dans les délais impartis ou transmettre par écrit à SAI Global toute question relative au type ou au niveau de non-conformité mis en évidence (voir les plaintes).

Si les non-conformités ne sont pas corrigées dans les délais impartis, le site certifié recevra un dernier rappel. Si les non-conformités ne sont toujours pas corrigées suite à ce dernier avertissement, le site certifié sera suspendu.

Si un fournisseur non conforme faisant l'objet d'une suspension ne contacte pas le bureau de SAI Global dans un délai de 7 jours, l'enregistrement et la certification des sites seront révoqués. Une nouvelle candidature sera nécessaire pour intégrer à nouveau le programme.

### **Renouvellement de la certification**

La durée de validité de la certification doit être conforme aux exigences spécifiées dans la Norme applicable. SAI Global contactera normalement les sites certifiés 3 mois avant la date prévue du nouvel audit pour organiser le renouvellement.

Les frais de renouvellement sont payables avant la date prévue. Les frais de renouvellement ne peuvent pas être remboursés. SAI Global se réserve le droit de modifier les frais si nécessaire et informera par écrit les candidats et les sites certifiés de toute modification des frais.

Si les frais de renouvellement ne sont pas payés à SAI Global dans un délai de 14 jours à compter de la date prévue, la certification sera suspendue. Le fournisseur doit retourner son certificat de conformité et il ne doit plus attester, de façon expresse ou tacite, être certifié par SAI Global.

Si un fournisseur faisant l'objet d'une suspension ne contacte pas le bureau de SAI Global dans un délai supplémentaire de 14 jours (28 jours à compter de la date prévue), l'enregistrement et la certification des sites seront révoqués. Une nouvelle candidature sera ensuite nécessaire si le fournisseur souhaite être certifié en vertu de la Norme.

La fréquence de l'audit sera définie par la Norme en fonction de la note (score) obtenue lors de l'audit précédent et en tenant compte du caractère saisonnier de toute production. Il n'est pas acceptable de la part des sites certifiés de retarder les audits. L'audit doit avoir lieu pendant la période d'audit associée au certificat de conformité.

Il incombe au site certifié de maintenir la certification. Si ce n'est pas le cas, la participation pourra être suspendue. Lorsqu'un audit est retardé au-delà de la date prévue, sauf dans des circonstances justifiables, cela entraînera la constatation d'une non-conformité importante lors de l'audit suivant. Si le site certifié a des difficultés pour convenir d'un rendez-vous avec l'auditeur, le site certifié doit contacter le bureau de SAI Global pour expliquer la situation. Dans ce cas, une lettre confirmant la certification, un certificat de conformité et un rapport d'audit seront normalement envoyés au site certifié dans un délai de 42 jours.



**Exigences du procédé spécifique de secteur  
EXIGENCES MONDIALES BRC  
Programmes relatifs à la sécurité  
alimentaire,  
à l'emballage et aux matériaux  
d'emballage,  
aux agents et courtiers,  
au stockage et à la distribution,  
**START!****

### **Refus/Suspension de certificat**

Tout candidat ou site certifié condamné suite à une infraction en lien avec la production alimentaire au cours de ces 3 dernières années ou au cours de toute période plus longue correspondant à une peine prononcée par un tribunal doit le faire savoir (dans le cas du candidat, sur le formulaire de candidature ou dans le cas du site certifié, immédiatement par écrit auprès du bureau de SAI Global). La certification du candidat ou du site certifié peut être refusée/suspendue avec effet immédiat au moyen d'un avis écrit de SAI Global. La nouvelle candidature/admission ne sera normalement pas prise en compte pendant un délai de 3 mois à compter de la date de condamnation et devra faire l'objet d'un nouvel audit.

Les fournisseurs faisant l'objet d'une suspension doivent retourner leurs certificats de conformité à SAI Global sans délai et ils ne doivent plus attester, de façon expresse ou tacite, être certifiés par SAI Global.

Dans tous les cas de refus/suspension de participation, les frais ne pourront pas être remboursés.

Tout candidat/site certifié dont la participation a été refusée/suspendue a le droit de faire appel de cette décision. SAI Global s'engage à informer par écrit le candidat/le site certifié de son droit de faire appel et à fournir des renseignements détaillés sur la procédure d'appel (voir Appels).

### **Révocation de participation/retrait de certificat**

La certification de tout site certifié qui enfreint l'une des dispositions de la Norme et/ou des Règles sera révoquée en vertu de la Norme avec effet immédiat au moyen d'un avis écrit de SAI Global. Ledit avis informera le site certifié des raisons de la révocation et fournira également des renseignements détaillés sur la procédure d'appel (voir Appels).

Un site certifié peut se retirer volontairement de la certification en vertu de la Norme par voie de notification écrite à SAI Global. Dans tous les cas de révocation/retrait de participation, les frais ne pourront pas être remboursés. Le fournisseur doit retourner son certificat de conformité et il ne doit plus attester, de façon expresse ou tacite, être certifié par SAI Global.

Les sites certifiés dont la certification est révoquée doivent présenter une nouvelle candidature s'ils souhaitent obtenir à nouveau la certification. La nouvelle candidature sera normalement traitée par SAI Global pendant une période d'au moins 3 mois suite à la révocation.

Un site certifié dont la certification a été révoquée a le droit de faire appel de cette décision. SAI Global s'engage à informer par écrit le site certifié de son droit de faire appel et à fournir des renseignements détaillés sur la procédure d'appel (voir Appels).

### **Plaintes et appels**

Lorsqu'une plainte est présentée à SAI Global, il sera demandé au plaignant de le faire par écrit. Toutes les plaintes, qu'elles concernent les candidats/sites certifiés, les auditeurs de SAI Global, l'administration de SAI Global ou une demande d'examen d'un cas de non-conformité ou une décision de certification, seront rapidement examinées. Le plaignant sera informé des résultats de l'enquête, ainsi que du processus d'appel.

Si un candidat ou un site certifié souhaite faire appel d'une décision de certification (insatisfait d'une réponse/classement d'une plainte, ou de non-conformités notées sur des rapports, ou d'une suspension, d'un refus ou d'un retrait/une révocation de certification), il doit écrire à SAI Global en expliquant pourquoi il pense que la décision est mauvaise et il doit également fournir toutes les preuves justificatives pertinentes.

Tout appel d'une décision de certification doit parvenir au bureau de SAI Global dans un délai de 7 jours à compter de la réception de la notification de la décision de certification par le candidat/site certifié. Pour éviter toute ambiguïté, seul un appel sera autorisé pour chaque décision de certification découlant des mêmes circonstances factuelles.



**Exigences du procédé spécifique de secteur  
EXIGENCES MONDIALES BRC  
Programmes relatifs à la sécurité  
alimentaire,  
à l'emballage et aux matériaux  
d'emballage,  
aux agents et courtiers,  
au stockage et à la distribution,  
**START!****

SAI Global contactera généralement le candidat/site certifié pour clarifier le motif de l'appel. Cela peut permettre de résoudre le problème. Dans le cas contraire, après une procédure appropriée, une copie de la décision et de ses motifs sera fournie au demandeur. Les demandes d'appel pourront faire l'objet de frais administratifs non remboursables. Si l'appel est rejeté, SAI Global se réserve le droit de facturer les frais découlant de la gestion de l'appel.

Toutes les plaintes relatives aux candidats/sites certifiés, aux auditeurs de SAI Global ou à l'administration de SAI Global seront rapidement examinées et SAI Global prendra en considération tout représentant et toutes les mesures nécessaires prises.

### **Confirmation de participation**

Outre le fait de transmettre le statut de certification du candidat/site certifié à BRC, y compris une copie électronique du certificat de conformité, SAI Global traitera toutes les informations sur les candidats et les sites certifiés dans la confidentialité la plus stricte, mais SAI Global répondra aux demandes de tiers souhaitant confirmer le statut de tout site certifié comme suit :

SAI Global donnera le numéro de membre, le nom et l'adresse et vérifiera si le site est un site certifié, le numéro de référence, la date d'expiration et la portée de la certification.

SAI Global respectera également les exigences de l'accord-cadre BRC pour transmettre une copie du rapport d'audit à BRC ou à tout membre de BRC auquel le candidat/site certifié fournit des biens ou des services. Outre le fait de respecter cette exigence, SAI Global ne divulguera pas d'informations plus spécifiques que celles décrites dans l'accord-cadre BRC (telles que des renseignements détaillés sur les rapports d'audit individuels) à un tiers, sans l'accord écrit des candidats/sites certifiés.

SAI Global pourra informer les intervenants ayant un intérêt commercial, par exemple d'autres fournisseurs, les détaillants et les clients, que la certification d'un site certifié a été suspendue ou révoquée.

### **Responsabilité**

La société SAI Global ne peut être tenue pour responsable des pertes de revenus potentielles et estimées par les candidats ou les sites certifiés en vertu des dispositions de la Norme ou des Règles ou de l'administration ou de la mise en œuvre de la Norme ou des Règles par SAI Global.

La société SAI Global ne peut être tenue pour responsable de tout audit, ou de l'exercice de l'un/l'une de ses droits, pouvoirs ou fonctions en vertu de la Norme ou des Règles.

La société SAI Global ne peut être tenue pour responsable des pertes résultant, y compris, mais sans s'y limiter, d'une action individuelle ou d'une défaillance d'une machine quelle qu'elle soit, d'un système de traitement des données, d'une liaison de transmission ou de tout autre événement échappant à son contrôle raisonnable.

### **Audits de témoin/évaluations**

SAI Global se réserve le droit de réaliser des audits de témoin ou des évaluations, à des fins d'accréditation ou de surveillance interne/externe des auditeurs de SAI Global. L'auditeur peut être accompagné par d'autres personnes à des fins de formation, d'évaluation ou de calibrage. Les audits de témoin sont réalisés selon une procédure documentée disponible sur demande. Il peut s'agir des activités suivantes :

- Formation de nouveaux auditeurs par SAI Global
- Programmes d'audit de l'ombre de routine par SAI Global
- Audits de témoin par des organismes d'accréditation
- Audits de témoin par BRC
- Audits de témoin par un rédacteur lorsqu'un module d'audit supplémentaire mené spécialement par un rédacteur est inclus

**Audits de conformité**

Pour soutenir la Norme, BRC met en œuvre un programme de conformité qui examine les performances des organismes de certification. Cela implique d'échantillonner les rapports d'audit, les enquêtes sur les plaintes et les audits de conformité. Une rétroaction est fournie aux organismes de certification à l'aide des IRC.

**REMARQUE :*****Les activités de conformité peuvent impliquer :***

- BRC communiquant avec des sites certifiés à des fins de rétroaction sur les performances du corps de certification ou d'enquête sur des problèmes signalés***
- BRC menant des visites indépendantes sur des sites certifiés pour s'assurer que les normes de sécurité et de qualité alimentaires sont maintenues conformes avec leurs statuts de certification et garantir que l'audit et le processus de signalement sont conformes à la norme attendue.***
- Ces visites de conformité peuvent être annoncées ou inopinées et indépendantes des audits de certification de BRC. Ces visites de conformité durent généralement une journée, ne coûtent rien au site certifié et, en fonction du résultat, peuvent avoir une incidence sur la certification BRC du site. L'accès et la coopération devront être étendus au représentant de BRC pendant les visites de conformité.***